Pêches et Océans Canada Fisheries and Oceans Canada

VOL 22 ÉDITION MENSUELLE N° 09
26 SEPTEMBRE 1997

ÉDITION DE L'EST DES AVIS AUX NAVIGATEURS

Publiés mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

AVIS

476 à 515

SOMMAIRE

		Page
Partie I	Renseignements généraux et sur la sécurité	1 à 6
Partie II	Corrections aux cartes	7 à 17
Partie III	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	Néant
Partie IV	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	19 à 37
Partie V	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	39 à 45

Direction générale des Services à la navigation maritime
Aides Maritimes

PAPIER RECYCLÉ

Internet: http://www.notmar.com

AVIS TRÈS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

Veuillez prendre note des changements suivants qui seront apportés à l'édition mensuelle des Avis aux navigateurs à compter du 1er juin 1997. Ces changements sont le résultat de la faible utilisation de certaines listes d'abonnés et des coûts d'exploitation trop élevés.

L'édition mensuelle sera maintenant divisée en deux éditions.

ÉDITION DE L'EST

Cette édition inclura les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre.

ÉDITION DE L'OUEST

Cette édition inclura les zones de l'Arctique et du Pacifique.

NOTA: Les abonnés qui reçoivent présentement les éditions régionales recevront maintenant soit *l'Édition de l'Est* ou *l'Édition de l'Ouest.*

SERVICE INTERNET

Nous sommes actuellement en voie de procéder à l'amélioration de notre nouveau site Internet afin de vous offrir un meilleur service de distribution, de présentation, d'accès et de recherche. Notre adresse Internet est la suivante **http://www.notmar.com**

AVIS IMPORTANT

SOMMAIRE ANNUEL DES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES 1997

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Sommaire des Avis Temporaires et Préliminaires.

Le Sommaire Annuel des Avis Temporaires et Préliminaires est maintenant disponible.
Toute personne qui désire obtenir une copie de cette publication, peut en faire la demande à l'adresse suivante:

Garde côtière canadienne
Services à la navigation maritime
344 rue Slater, 6 ième étage
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone: (613) 990-3037
Télécopieur: (613) 998-8428

Cette publication est aussi disponible par Internet: http://www.notmar.com

SERVICE OPÉRATIONNEL INITIAL (SOI) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale

Tableau des stations de référence DGPS de l'étape 1					
Nom de la station	**Numéros d'identité des stations de référence**	**Identité de la station DGPS**	**Pos. géogr. Latitude Longitude**	**Fréquence [khz]**	**Bits/sec.**
Alert Bay C.-B.	300,301	909	50 35 N 126 55 W	309	200
Amphitrite Pt C.-B.	302,303	908	48 55 N 125 32 W	315	200
Cardinal ON	308,309	919	44 47 N 75 25 W	306	200
St. Jean Richelieu QUÉ	312,313	929	45 19 N 73 18 W	296	200
Lauzon QUÉ	316,317	927	46 48 N 71 09 W	309	200
Partridge Island N.-B.	326,327	939	45 14 N 66 03 W	295	200
Pt. Escuminac N.-B.	332,333	936	47 04 N 64 47 W	319	200
Fox Island N.-É.	336,337	934	45 19 N 61 04 W	307	200
Cape Race T.-N.	338,339	940	46 39 N 53 04 W	315	200
Cape Ray T.-N.	340,341	942	47 34 N 59 09 W	290	200

ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS

Actuellement, 10 stations DGPS Phase 1 assurent un service opérationnel initial (SOI) qui a été déclaré par un Avis aux navigateurs publié en septembre 1996. Huit autres stations seront installées en 1997. Le service entièrement opérationnel (SEO) sera déclaré dès que la période de validation sera terminée avec succès.

La Garde côtière canadienne a reçu dernièrement des rapports concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement ce signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

À l'exception de ce problème, aucune difficulté importante n'a été rencontrée à ce jour depuis la mise en oeuvre du DGPS. Nous ne prévoyons pas en rencontrer non plus à l'avenir.

Rapport de divergence pour le DGPS

La Garde côtière met actuellement en oeuvre les systèmes de positionnement global différentiel au Canada. L'annonce a été faite en août 1996 à l'effet que 10 stations DGPS assuraient un service opérationnel initial (SOI). Huit autres stations DGPS seront mises en oeuvre à l'automne 1997.

Après une période de validation de service, le réseau DGPS sera déclaré comme assurant un service entièrement opérationnel (SEO). On prévoit que cette annonce sera faite en décembre 1997. Le service entièrement opérationnel DGPS prévoit respecter les normes des niveaux de service annoncées et toutes les garanties de service seront assurées par le SEO.

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrez et faites parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante :

Directeur des Aides maritimes
344 rue Slater, 6ième étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

DGPS station anamoly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'usager

Vessel name / Nom du navire:_____ Destination:_____
Vessel position at the beginning of the anomaly /
Position du navire au début de l'anomalie :_____
Vessel position at the end of the anomaly /
Position du navire à la fin de l'anomalie :_____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie:_____ Duration / Durée:_____
Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur:_____
DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.:_____kHz SS:_____dB SNR:_____dB
DOP Geometry / Géométrie DOP :_____
User receiver operates correctly with other DGPS sites? /
Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui_____No / Non_____
Comments / Commentaires: _____
_____
_____
_____
Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom:_____
Phone / Téléphone :_____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction:_____ Speed / Vitessse:_____KTS
Temp. °C: _____ VIS:_____N.M.
Sea State / État de la mer :_____
Bearing and range to electrical storm /
Direction et distance de l'orage :_____
Time of the storm / Heure de l'orage:_____UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabriquant:_____ Model:_____
DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabriquant :_____ Model:_____
Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui :_____ No / Non :_____
DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui:_____ No / Non :_____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:
ECDIS / SVCEI: Make / Fabriquant:_____Model:_____
Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui:_____No / Non:_____
Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui:_____No / Non:_____
Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation :_____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

1) Fax / Par télécopieur : 613-998-2428 attention AWAD.

2) Mail / Par la poste: Director Marine Aids
344 Slater Street, 6 th floor
Ottawa, Ontario
K1A 0N7

Canada

Legend/ Légende

Position	:	Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc. La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
KTS	:	Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
N.M.	:	Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
Freq. kHz	:	Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
SS	:	Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
SNR	:	Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
DOP (dilution of precision):		Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10

SVCEI / ECDIS

AVIS AUX UTILISATEURS

PROGRAMME DE MODERNISATION DES AIDES MARITIMES DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

La technologie de la navigation maritime est en plein essor. Et les besoins des clients changent. C'est pourquoi de plus en plus de navigateurs utilisent des technologies comme les système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM).

La Garde côtière adapte les aides à la navigation afin de tenir compte de l'utilisation étendue et de la disponibilité de cette nouvelle technologie. Pour tirer avantage de ces nouveaux systèmes et maintenir le même niveau de sécurité qu'ils connaissent avec le système actuel lorsqu'ils naviguent, les navigateurs devront doter leurs navires d'un récepteur DGPS et de l'équipement SEVCM.

Le nouveau système de positionnement global différentiel sera desservi par 18 stations. Le système permettra aux navigateurs d'identifier leur position précise dans la plupart des eaux côtières canadiennes les plus au Sud, notamment le St-Laurent et les Grands lacs. On s'attend à ce que ce système soit entièrement opérationnel d'ici décembre 1997.

Les normes nationales visant la prestation des aides à la navigation seront révisées pour tenir compte des nouvelles technologies. De ce fait, de nombreuses aides visuelles et auditives deviendront superflues et seront réduites, éliminées ou transférées à d'autres administrations. Certains cornets de brume et feux côtiers seront enlevés ou leur puissance réduite. Certaines bouées seront retirées du service dans les chenaux de navigation commerciale et dans les eaux côtières. Les bouées lumineuses seront modifiées en bouées non lumineuses dans quelques chenaux de plaisance.

La Garde côtière introduira également des nouvelles technologies pour les aides conventionnelles qui demeurera en service. Les bouées requérant un minimum d'entretien sur une période de cinq ans seront mise en service et plusieurs aides fixes et flottantes seront converties à l'énergie solaire. La Garde côtière pourra ainsi améliorer son efficacité et réduire ses coûts davantage. L'enlèvement des réservoirs d'essence et génératrices diesel aidera en outre à contribuer à la protection de l'environnement.

Tenant compte de la valeur patrimoniale que représentent les phares pour de nombreuses communautés, la Garde côtière met actuellement en oeuvre un programme d'utilisation alternative dans le but de promouvoir la réutilisation avantageuse des propriétés qui ne sont plus nécessaires aux opérations de la Garde côtière en facilitant leur transfert aux administrations provinciales et municipales ou toute autre organisation intéressée.

Avant que les décisions ne soient finalisées, la Garde côtière consultera les groupes d'usagers relativement aux modifications qui auront lieu dans leurs régions. Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront publiés et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation.

Jacques Lorquet
Directeur
Aides maritimes
Services à la navigation maritime

AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

Veuillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une réimpression.

RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques complèteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation
Ministère des Pêches et Océans
Garde côtière canadienne
C.P. 5667, St. John's, T.-N.
A1C 5X1

RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques complèteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes 1er avril 1997.

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant régional Aides à la navigation
C.P. 1000, Dartmouth, N.-É.
B2Y 3Z8
Téléphone: (902) 426-3151

RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service aux standards nationaux durant la période s'étendant entre les années 1997-2000 et la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies complèteront le système (réduit) d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Ces mesures seront mises en place dès le 1er avril 1997

IDENTITÉ DES MESURES
1) Introduction du DGPS
2) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.
3) Mise hors service de 12 feux de référence majeurs sur les 25 existants.
4) Privatisation de 200 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.
5) Réduction de 33% (50) des feux de référence / quai
6) Conversion de 20% (29) des bouées lumineuses de plaisance en non-lumineuses.
7) Abandon de 20 aides fixes dans les chenaux de plaisance.

Des avis à la navigation (L-3072/96, L-3117/96 et L-0107/97) et un avis aux navigateurs (859P/96) détaillé ont été publié dernièrement, demandant aux navigateurs leurs commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres avis à la navigation et avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à obtenir une copie de l'avis aux navigateurs détaillé (859P/96) ou à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question peuvent le faire par écrit en s'adressant à:

Surintendant Aides à la navigation,
101 boulevard Champlain, Québec (QUÉ), G1K 7Y7

RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques complèteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

L'application des mesures suivantes débutera dans la région du Centre et de l'Arctique le 1er avril 1997.

MESURES
1) Modification des emplacements DGPS à Cardinal et Wiarton en Service d'exploitation initial, de concert avec la Garde côtière américaine, pour assurer la couverture complète des Grands lacs/Voie Maritime du St-Laurent d'ici décembre 1997.
2) Enlèvement ou désinvestissement de 700 aides à la navigation, fixes et flottantes, dans le réseau de la rivière Athabasca.
3) Enlèvement d'environ 20 aides flottantes dans l'Arctique Ouest du détroit Simpson, Cambridge Bay, Gjoa Haven et Spence Bay.
4) Privatisation de 30 bouées dans la rivière Napanee et d'environ 120 aides à la navigation, fixes et flottantes, dans le Nord de l'Ontario en raison des eaux non cartographiées ou insuffisamment cartographiées.
5) Enlèvement ou désinvestissement d'environ 30 feux de référence ou de feux de quai de concert avec les projets des Ports pour petites embarcations ou Ports et Havres Canada.
6) Conversion d'environ 20 bouées lumineuses en bouées non lumineuses dans les chenaux de plaisance.
7) Enlèvement de 50 aides flottantes à la navigation dans les chenaux commerciaux.
8) Désinvestissement d'une station de phare et de la propriété connexe.
9) Retrait du service ou transfert de 14 signaux de brume sur le lac Supérieur.
10) Enlèvement ou réduction de 31 grosses aides flottantes à la navigation dans les Grands lacs.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment ou les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Programme des Aides maritimes
Région du Centre et de l'Arctique
201, rue Front North, Suite 703
Sarnia, Ontario, N7T 8B1
Téléphone(519)383-1816
Télécopieur(519)383-1995

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Renseignement d'origine canadienne - Une étoile (*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3.28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs.*

Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - *Les Avis aux navigateurs,* publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs.* Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *iii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs.* Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs.*

NOTA: This publication is also available in English.

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Directeur général des Services à la navigation maritime,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa, Ontario,
K1A 0E6.

Téléphone - (613) 990-3037
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....**APP**.....

VILLE ..... **CODE POSTAL** .....

PROVINCE.....**PAYS**.....

NOUVELLE ADRESSE

NOM.....

ADRESSE.....**APP**.....

VILLE.....**CODE POSTAL**.....

PROVINCE.....**PAYS**.....

N^o^ *d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette*.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

Index	No. d'avis	Page

NATIONALE

CANADA - PUBLICATIONS DE TRANSPORTS CANADA - Bulletins sur la sécurité des navires - 1997 ..... 483 6

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA Cartes marines 515 1
- Cartes électroniques de navigation 514 2
- Cartes électroniques de navigation matricielles 513 2-4

TERRE-NEUVE

CÔTE DU LABRADOR - GRANBY ISLAND - CAPE ST. FRANCIS - Feu 494 7
- SPEAR POINT - Feu 512 7
- WILLIAMS HARBOUR - Résultats d'un levé 505 7

GOLFE ET FLEUVE SAINT-LAURENT

FLEUVE SAINT-LAURENT - ASTOUNDER ISLAND - Modification à la carte 485 12
- BAIE DES SEPT ÎLES - Fermes marines 496 8
- Points d'appel 486 8-10
- ÎLE D'ANTICOSTI - Épave ..... 493(P) 7,8
- LAC SAINT-PIERRE - COURBE YAMACHICHE - Appareil scientifique 492 6
- PORT DE MONTRÉAL - Bouées 488 11,12

CENTRE

LAC ÉRIÉ - NANTICOKE - Modifications au système de balisage - 1997 ..... 490(P) 5
- POINT ABINO - Bouée lumineuse 482 16

LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - APPROCHES DE MATCHEDASH BAY - Modifications au niveau de service des aides à la navigation - 1997 ..... 491(P) 4,5
- OWEN SOUND HARBOUR - Bouées 479 17

LAC ONTARIO - COBOURG HARBOUR - Feu à être modifié ..... 484(P) 15
- OSHAWA HARBOUR - Modifications au système de balisage - 1997 ..... 489(P) 5
- TORONTO HARBOUR - EASTERN GAP - Profondeurs 503 16
- WESTERN GAP - Profondeurs 504 17

MANITOBA - LAC WINNIPEG - WARREN LANDING - Racon 502 17

ONTARIO - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - CHUTE DU GRAND CALUMET À L'ÎLE FRASER - Caissons 501 12-15
- VOIE D'EAU TRENT-SEVERN - BALSAM LAKE - Câble sous-marin 480 16

QUÉBEC - RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES - Aides enlevées 497 4
- RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - MATTAWA - Bouées à espar 481 16
- ÎLE MILLER - Câble aérien 487 12
- Profondeurs moindres 495 12
- RIVIÈRE RICHELIEU - SAINT-MATHIAS - Émissaire 477 11
- RIVIÈRE SAGUENAY - BAIE DES HA! HA! - Annexe graphique 476 10
- LA BAIE - Notes d'avertissement 478 10,11

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Avis	Page
1202	476	10
	478	10,11
	486	8-10
1203	486	8-10
1220	496	8
LC 1221	496	8
1233	486	8-10
LC 1234	486	8-10
LC 1235	486	8-10
	515	1
LC 1236	486	8-10
1310	486	8-10
1314	486	8-10
1315	486	8-10
1316	486	8-10
1317	486	8-10
1338	488	11,12
1339	488	11,12
1351	477	11
1409	515	1
1437	485	12
1511	487	12
	495	12
1552	501	12-15
1554	481	16
2025	480	16
2054	484(P)	15
LC 2058	484(P)	15
2061	484(P)	15
2085	503	16
	504	17
LC 2120	482	16
2213	479	17
LC 2282	479	17
LC 4026	493(P)	7,8
LC 4240	515	1
4701	494	7
	505	7
	512	7
LC 4731	494	7
	505	7
	512	7
5031	512	7
5179	494	7
	505	7
5445	515	1
5628	515	1
6241	502	17
6258	502	17
7740	515	1

***515 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA Cartes marines.**

CARTE	TITRE ET MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	No. du Cat.	PRIX
1. Nouvelle carte.					
	Hudson Bay/Baie d'Hudson				
5628	Rankin Inlet including/y compris Melville Bay and/et Prairie Bay Limite(s): 62°43'24" N 91°55'12" W 62°51'36" N 91°55'12" W 62°51'36" N 92°08'27" W 62°43'24" N 92°08'27" W NOTA: Celle-ci est une carte métrique.	------	8 août/97	1	$20.00
2. Nouvelles éditions.					
	St. Lawrence River/Fleuve Saint-Laurent				
L/C 1235	Pointe au Boisvert à/to Cap de la Tête au Chien NOTA: Cette carte est touchée par l'Avis 486/97.	1:80 000	25 avril/97	1	20.00
	St. Lawrence Seaway/Voie Maritime du Saint-Laurent				
1409	Canal de la Rive Sud	1:20 000	27 juin/97	3	20.00
	Northwest Territories/Territoires du Nord-Ouest				
7740	M'Clintock Channel, Larsen Sound and/et Franklin Strait NOTA: Celle-ci est une carte métrique.	1:500 000	30 mai/97	4	20.00
3. Réimpression.					
	Nova Scotia/Nouvelle-Écosse				
L/C 4240	Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour	1:60 000	6 juin/97	1	20.00

4. Carte retirée en permanence.

Carte	Titre	Lors de la publication de la carte
5445	Prairie and Melvin Bays and Approaches	5628

(AMA8035-10-35) (MPO-H97-066)

***514 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA Cartes électroniques de navigation.**

Nota: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de:
Nautical Data International Inc.
B.P. 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636
(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

CARTE	TITRE ET MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	No. du Cat.	PRIX
1. Nouvelles éditions.					
	St. Lawrence River/Fleuve Saint-Laurent				
79003	Port de Québec	-----	28 mars/97		Voir Nota (2)
	NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 1316.				
79035	Pointe au Boisvert à/to Cap de la Tête au Chien	------	21 mars/97		Voir Nota (2)
	NOTA: Cette carte électronique de navigation est tirée à partir de la carte marine 1235.				

(AMA8035-10-35) (MPO-H97-097)

***513 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA Cartes électroniques de navigation matricielles.**

Nota: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de:
Nautical Data International Inc.
B.P. 127, Station C
St. John's, Terre-Neuve
A1C 5H5
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
Télécopieur: 709-576-0636
(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

CARTE	TITRE ET MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	No. du Cat.	PRIX
1. Nouvelles cartes.					
	Nova Scotia/Nouvelle-Écosse				
4140R/M	Avon River and Approaches	------	2 juil./82		Voir Nota (2)

CARTE	TITRE ET MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	No. du Cat.	PRIX
Nouvelles cartes (suite).					
4209R/M	Lockeporte Harbour and/et Shelburne Harbour	------	21 oct./94		Voir Nota (2)

4210R/M	Cape Sable to/à Pubnico Harbour	------	5 avril/91		Voir Nota (2)
4234R/M	Country Island to/à Barren Island	------	10 avril/87		Voir Nota (2)
4236R/M	Taylors Head to/à Shut-In Island	------	28 juil./95		Voir Nota (2)
4240R/M	Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour	------	6 oct./89		Voir Nota (2)
4241R/M	Lockeport to/à Cape Sable	------	2 août/96		Voir Nota (2)
4243R/M	Tusket Islands to/au Cape St. Mary's	------	25 août/89		Voir Nota (2)
4244R/M	Wedgeport and Vicinity/et les Abords	------	26 avril/91		Voir Nota (2)
4266R/M	Sydney Harbour	------	29 sept./89		Voir Nota (2)
4277R/M	Great Bras D'Or - St. Andrews Channel and/ et St. Anns Bay	------	28 sept./90		Voir Nota (2)
4281R/M	Canso Harbour and Inner Approaches	------	14 juil./95		Voir Nota (2)
4307R/M	Canso Harbour to Strait of Canso	------	13 nov./92		Voir Nota (2)
4308R/M	St. Peters Bay to Strait of Canso	------	27 sept./91		Voir Nota (2)
4328R/M	Lunenburg Bay	------	25 mai/90		Voir Nota (2)
4335R/M	Strait of Canso and Approaches	------	27 sept./85		Voir Nota (2)
	New Brunswick/Nouveau Brunswick				
4340R/M	Grand Manan	------	12 avril/91		Voir Nota (2)
4342R/M	Harbours in Grand Manan	------	26 avril/91		Voir Nota (2)
	Nova Scotia/Nouvelle-Écosse				
4376R/M	Louisburg Harbour	------	2 oct./87		Voir Nota (2)
4377R/M	Main-à-Dieu Passage	------	10 janv./86		Voir Nota (2)
4381R/M	Mahone Bay	------	3 mai/96		Voir Nota (2)
4384R/M	Pearl Island to Cape La Have	------	13 août/93		Voir Nota (2)
4385R/M	Chebucto Head to/à Betty Island	------	7 juin/96		Voir Nota (2)
4386R/M	St. Margaret's Bay	------	24 mars/95		Voir Nota (2)
4394R/M	La Have River - West Ironbound Island to/à Riverport	------	14 sept./90		Voir Nota (2)
4396R/M	Annapolis Basin	------	30 juil./93		Voir Nota (2)
CARTE	TITRE ET MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	No. du Cat.	PRIX

Nouvelles cartes (suite).

Gulf of St. Lawrence/Golfe du Saint-Laurent

4454R/M	Pointe Curlew à/to Baie Washtawouka	------	3 fév./78	Voir Nota (2)

(AMA8035-10-35) (MPO-H97-064)

***497 QUÉBEC - RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES - Aides enlevées.**

Les navigateurs sont prévenus que la Garde côtière a abandonné de façon permanente les bouées suivantes de la rivière des Mille-Îles amont, entre les villes de Lorraine et de Saint-Eustache. Cet abandon est en vigueur depuis le 17 juin 1997.

MJ-3, MJ-5, MJ-6, MJ-8, MJ-9, MJ-12 (L.F. 1172), MJ-13 (L.F. 1174), MJ-14 (L.F. 1175), MJ-15, MJ-16, MJ-17, MJ-18, MJ-19, MJ-20, MJ-21, MJ-22, MJ-24, MJ-25, MJ-27, MJ-28, MJ-29, MJ-30 (L.F. 1177), MJ-31 (L.F. 1176), MJ-32, MJ-35, MJ-37, MJ-39 (L.F. 1178), MJ-40, MJ-41, MJ-42, MJ-43, MJ-43/1, MJ-43/3, MJ-44, MJ-44/2, MJ-45, MJ-46, MJ-48, MJ-49, MJ-50, MJ-51, MJ-52, MJ-53 (L.F. 1181), MJ-54 (L.F. 1180), MJ-55, MJ-56, MJ-57, MJ-59, MJ-61, MJ-62, MJ-63, MJ-64, MJ-65 (L.F. 1183), MJ-66 (L.F. 1182), MJ-67, LORRAINE

Cette décision découle de l'application de la politique de la Garde côtière de ne plus assurer de service d'aides à la navigation dans les eaux non cartographiées ou non convenablement cartographiées. Cette partie de la rivière des Mille-Îles n'étant pas un cours d'eau cartographié, le service d'aides à la navigation n'y sera désormais plus maintenu.

Depuis un an, la Garde côtière a vraiment mis tous les efforts pour trouver un acquéreur. Des consultations effectuées auprès des municipalités riveraines concernées et divers organismes n'ont pas permis à la Garde côtière de trouver une ou des parties intéressées à poursuivre, à leurs frais, l'exploitation du système d'aides à la navigation sur ce cours d'eau.

Pour toute information à cet avis, prière de contacter:

Jacques Champagne
Surintendant, Programme des aides maritimes
101, boulevard Champlain
Québec (Québec)
G1K 7Y7
Téléphone: (418) 648-7450

(AMA8035-10-5-9) (GCC-L97-075)

***491(P) LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - APPROCHES DE MATCHEDASH BAY - Modifications au niveau de service des aides à la navigation - 1997.**

Référence: Avis 601(P)/90 annulé.

Les navigateurs sont prévenus que la Garde côtière canadienne a l'intention d'interrompre en permanence le service des aides à la navigation sur Matchedash Bay dès la fin de la saison de navigation 1997.

Les parties intéressées peuvent tenter d'obtenir la responsabilité pour l'exploitation et l'entretien, en partie ou en entier, de ces aides à la navigation. Pour ce faire, un protocole d'entente transférant la propriété et la responsabilité de l'équipement devra être signé.

Toute demande de renseignements relativement à cet avis doit être acheminée à la Garde côtière canadienne. Vous pouvez communiquer avec l'une des personnes suivantes:

R.E. Childerhose
Surveillant, Programme des aides maritimes
B.P. 310
Parry Sound, Ontario
P2A 2X4

Al Dion
Surintendant, Programme des aides maritimes
201 rue N. Front
Sarnia, Ontario
N7T 8B1

Tél.: (705) 746-2196 ext. 238 Tél.: (519) 383-1859

(AMA8035-10-5-13) (GCC-D97-036)

***490(P) LAC ÉRIÉ - NANTICOKE - Modifications au système de balisage - 1997.**

À la suite d'une révision récente des niveaux de service, la Garde côtière canadienne propose d'effectuer les changements suivants aux aides à la navigation dans le lac Érié - Nanticoke, carte 2110. Ces changements sont proposés pour la fin de la saison de navigation de 1997.

Remplacer la bouée lumineuse verte EN1 (L.F. 566.05) (42°44'36".3 N 80°05'46".1 W) par une bouée à espar verte, marquée "EN1".

Remplacer la bouée lumineuse rouge ET14 (L.F. 566.28) (42°47'04".2 N 80°04'33" W) par une bouée à espar rouge, marquée "ET14".

Déplacer la bouée lumineuse verte EN7 (L.F. 566.08) de 42°45'28" N 80°04'35" W à 42°45'41" N 80°04'19".5 W.

Rayer la bouée à espar verte ET3 (42°46'31".5 N 80°04'32" W).

Rayer la bouée lumineuse verte ET11 (L.F. 566.25) (42°46'50".2 N 80°04'37".4 W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date du présent Avis à M. Steven D. Lear, Superviseur, Programme des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 401 rue King Ouest, B.P. 1000, Prescott (Ontario), K0E 1T0. Téléphone (613) 925-2865 (ext. 215) Facs: (613) 925-5540. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-5-14) (GCC-B97-034)

***489(P) LAC ONTARIO - OSHAWA HARBOUR - Modifications au système de balisage - 1997.**

La Garde côtière canadienne propose d'abandonner en permanence les bouées à espar suivantes - Oshawa Harbour:

La bouée à espar verte MV5 (43°51'47".6 N 78°49'17".5 W)

La bouée à espar rouge MV6 (43°51'49".1 N 78°49'14".7 W)

La bouée à espar rouge MV10 (43°51'55" N 78°49'19".5 W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis à M. Steven D. Lear, Superviseur, Programme des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 401 rue King Ouest, B.P. 1000, Prescott, Ontario, K0E 1TO, Téléphone (613) 925-2865 (ext. 215), Facs (613) 925-5540. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(AMA8035-10-5-14) (GCC-B97-035)

***492 FLEUVE SAINT-LAURENT - LAC SAINT-PIERRE - COURBE YAMACHICHE - Appareil scientifique.**

Carte 1312

Un système de mesure pour enregistrer le débit de glace a été établi en permanence au sud du feu de la courbe Yamachiche à la position suivante: 46°12'48".9 N 72°49'03".4 W (NAD 83)

L'équipement est dans une structure mesurant 4.9 mètres X 4.9 mètres X 0.5 mètres de hauteur, placée directement sur le fond du chenal de navigation.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q97-101)

***483 CANADA - PUBLICATIONS DE TRANSPORTS CANADA - Bulletins sur la sécurité des navires - 1997.**

Les bulletins suivants ont été publiés en 1997:

No. 1	le 6 janvier 1997	CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES
No. 2	le 7 mars 1997	REMPLACEMENT DU BLOC DE PILES DES RLS ALDEN SATFIND-406™ - MODÉLES M1, M2 (CANADIENS), M3, M4(É.-U.)
No. 3	le 16 avril 1997	INCENDIE CAUSÉ PAR LA CHALEUR D'UNE LAMPE DE SOUTE À CARGAISON
No. 4	le 6 mai 1997	EXIGENCES RELATIVES AUX EFFECTIFS MINIIMAUX À L'ENTRÉE DANS LES EAUX DE L'EST DU CANADA
No. 5	le 29 mai 1997	SYSTÈME DES RÉGIMES DE GLACES POUR LA NAVIGATION DANS L'ARCTIQUE
No. 6	le 5 juin 1997	CARGAISONS - FUMIGATION
No. 7	le 13 juin 1997	ÉLÉMENTS TEXTILES DES GILETS DE SAUVETAGE ET DES VÊTEMENTS DE FLOTTAISON INDIVIDUELS
No. 8	le 4 juillet 1997	RISQUE DE CHOC ÉLECTRIQUE - ALIMENTATION EXTERNE
No. 9	le 28 juillet 1997	LES ORDINATEURS ET L'AN 2000
No. 10	le 22 août 1997	INCENDIE DANS LE VRACQUIER AUTO-DÉCHARGEUR «AMBASSADOR» RAPPORT DU BST N° M94M0057 {RECOMMANDATION - M96-08}

On peut obtenir des exemplaires simples de ces bulletins en s`adressant à:

Transports Canada
Sécurité maritime
AMBE-A, Patricia Doris, tél. 998-0594
télécopieur # (613) 991-5670
Place de Ville " Tour C"
330,rue SPARKS
Ottawa, (Ontario)
K1A 0N5

(AMA8035-10-1) (GCC-H97-044)

***512 CÔTE DU LABRADOR - SPEAR POINT - Feu.**

Cartes (Dernière correction) - 5031(NAD 83)(1)(830/96) - 4701(NAD 27)(2)(505/97) - LC 4731(3)(505/97)

1. Porter	un feu "Fl"	52°26'38" N 55°37'48" W (env.)
2.	un feu "Fl"	52 26 37.7 N 55 37 51.7 W (env.)
3.	un feu "Fl"	52 26 36 N 55 37 55 W (env.)

(AMA8035-10-7-2) (GCC-N96-082A)

***494 CÔTE DU LABRADOR - GRANBY ISLAND - CAPE ST. FRANCIS - Feu.**

Cartes (Dernière correction) - 5179(Partie, Alexis Bay)(1)(701/94) - 4701(NAD 27)(1)(830/96) - 4701(Cartouche, St. Francis Harbor)(NAD 27)(1)(830/96) - LC 4731(1)(594/96)

1. Porter	un feu "Fl"	52°33'52" N 55°42'06" W (env.)

(AMA8035-10-7-2) (GCC-N96-081A)

***505 CÔTE DU LABRADOR - WILLIAMS HARBOUR - Résultats d'un levé.**

Cartes (Dernière correction) - 5179(1)(494/97)(Cartouche, Williams Harbour)(2)(494/97) - 4701 (NAD 27)(3-5)(494/97) - LC 4731(6)(494/97)

Référence: Avis 586(P)/96, 769(P)/96 et 770(P)/96 annulés

1. Coller	l'annexe graphique ci-incluse	52°34'00" N 55°50'00" W (env.)
2.	l'annexe graphique ci-incluse	Cartouche: Williams Harbour (env.)
3. Porter	une profondeur "3" brasses "2" pieds	52 33 13.5 N 55 47 01.5 W
4. Rayer	la profondeur 3 brasses 3 pieds	immédiatement au Nord-Est de la position mentionnée au paragraphe (3)
5. Remplacer	la profondeur 9 brasses par une profondeur "5" brasses "4" pieds	52 33 28.5 N 55 48 39 W
6.	la profondeur 15 brasses par une profondeur "3" brasses "2" pieds	52 33 14 N 55 47 02 W

(AMA8035-10-35) (MPO-A97-033)

***493(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - ÎLE D'ANTICOSTI - Épave.**

Carte (Qui sera touchée) - LC 4026(NAD 27)(1)

1. Porter	le signe conventionnel d'une épave montrant une portion de la superstructure "PA"	49°35'00" N 63°46'30" W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 4026R/M et

79044(4026). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q97-102)

***496 FLEUVE SAINT-LAURENT - BAIE DES SEPT ÎLES - Fermes marines.**

Cartes (Dernière correction) - 1220(NAD 83)(16)(Nouvelle.éd. fév./97) - LC 1221(NAD 27)(6)(201/97)

1. Porter	une ligne tiretée	joignant	50°13'14".4 N 66°28'47".8 W 50 13 14.4 N 66 28 37.7 W 50 13 08 N 66 28 37.7 W 50 13 08 N 66 28 47.8 W et 50 13 14.4 N 66 28 47.8 W
2.	une bouée à espar d'avertissement jaune "Priv"		50 13 14.4 N 66 28 47.8 W
3.	une bouée à espar d'avertissement jaune "Priv"		50 13 14.4 N 66 28 37.7 W
4.	une bouée à espar d'avertissement jaune "Priv"		50 13 08 N 66 28 37.7 W
5.	une bouée à espar d'avertissement jaune "Priv"		50 13 08 N 66 28 47.8 W
6.	le signe conventionnel d'une ferme marine		50 13 11.2 N 66 28 42.7 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 1220R/M, 1221R/M, 79006(1220) et 79028(1221). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q97-105)

***486 FLEUVE SAINT-LAURENT - Points d'appel.**

Cartes (Dernière correction) - 1202(NAD 27)(14-16)(478/97) - 1203(NAD 27)(5,6,9,17)(590/96) - 1203(Continuation A)(NAD 27)(17)(590/96) - 1233(NAD 27)(12,13)(851/96) - LC 1235(NAD 27)(3-9) (Nouvelle éd., avril/97) - LC 1236(NAD 83)(1-3)(458/97) - 1314(NAD 27)(24-26)(331/97) - 1315 (NAD 83)(21-24)(395/97) - 1316(NAD 83)(20-22)(170/97) - 1317(NAD 83)(18)(269/97) - 1317(Continuation A)(NAD 83)(19-21)(269/97) - 1310(Partie B, C)(NAD 83)(27,28)(448/97) - LC 1234(NAD 27)(8,10-12)(363/97)

1. Rayer	le point d'appel 4A	48°43'51" N 68°31'00" W (env.)
2.	le point d'appel 4B	48 40 12 N 68 28 16 W (env.)
3. Modifier	le point d'appel 6A pour lire "5A"	48 20 54 N 69 19 38 W (env.)
4.	le point d'appel 7 pour lire "6"	48 03 51 N 69 30 19 W (env.)

5. Modifier	le point d'appel 7 pour lire "6"	48°06’00” N 69°35’14” W (env.)
6.	le point d'appel 7 pour lire "6"	48 07 11 N 69 37 18 W (env.)
7.	le point d'appel 7A pour lire "7"	47 59 17 N 69 41 48 W (env.)
8.	le point d'appel 7A pour lire "7"	47 55 29 N 69 34 59 W (env.)
9. Rayer	le point d'appel S1	48 07 41 N 69 42 38 W (env.)
10.	le point d'appel 8	47 45 33 N 69 52 31 W (env.)
11.	le point d'appel 8	47 43 29 N 69 46 44 W (env.)
12. Modifier	le point d'appel 9 pour lire "8"	47 28 07 N 70 12 24 W (env.)
13. Remplacer	le point d'appel 10 par le signe conventionnel d’un point d’appel montant, marquée “9”	47 15 15 N 70 33 08 W (env.)
14. Rayer	le point d'appel S3	48 21 59 N 70 45 32 W (env.)
15.	le point d'appel S3	48 22 33 N 70 43 48 W (env.)
16. Modifier	le point d'appel S4 pour lire "S2"	48 25 17 N 70 52 36 W (env.)
17.	le point d'appel S2 pour lire "S1"	48 15 27 N 70 01 07 W (env.)
18.	le point d'appel 11 pour lire "10"	47 06 25 N 70 42 28 W (env.)
19.	le point d'appel 12 pour lire "11"	46 51 15 N 71 00 07 W (env.)
20.	le point d'appel 13 pour lire "12"	46 50 23 N 71 07 50 W (env.)
21.	le point d'appel 14 pour lire "13"	46 48 32 N 71 11 43 W (env.)
22.	le point d'appel 14A pour lire "13A"	46 46 12 N 71 14 23 W (env.)
23.	le point d'appel 15 pour lire "14"	46 42 42 N 71 27 03 W (env.)
24.	le point d'appel 16 pour lire "15"	46 38 23 N 71 42 04 W (env.)
25.	le point d'appel 17 pour lire "16"	46 34 43 N 72 02 01 W (env.)
26.	le point d'appel 18 pour lire "17"	46 29 58 N 72 13 53 W (env.)
27. Rayer	le point d'appel 26	45 33 28 N 73 31 02 W (env.)
28. Modifier	le point d'appel 27 pour lire "26"	45 31 37 N 73 31 40 W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 1202R/M, 1203R/M, 1233R/M, 1234R/M, 1235R/M, 1236R/M, 1310R/M, 1314R/M, 1315R/M, 1316R/M, 1317R/M, 79003(1316), 79017(1314), 79020(1315), 79021(1233), 79025(1317), 79029(1234), 79035(1235), 79037(1236), 79053(1203), 79080(1310), 79082(1317), 79087(1203) et 79094(1202). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q97-099)

***476 QUÉBEC - RIVIÈRE SAGUENAY - BAIE DES HA! HA! - Annexe graphique.**

Carte (Dernière correction) - 1202(Cartouche, Baie des Ha! Ha!)(NAD 27)(1)(503/96)

Référence: Avis 588(P)/95, 189(P)/97 et 441(P)/97 annulés.

1. Coller	l'annexe graphique ci-incluse	310°, 4420m (14500pi) à partir du coin inférieur droit de la cartouche

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 1202R/M et 79079(1202). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q97-067)

***478 QUÉBEC - RIVIÈRE SAGUENAY - LA BAIE - Notes d'avertissement.**

Carte (Dernière correction) - 1202(Continuation A)(NAD 27)(1-5)(476/97)

1. Porter	une ligne	joignant	48°21'44".6 N 70°54'36".5 W
			48 21 44.6 N 70 49 00.7 W
			48 18 38.3 N 70 49 00.7 W
			48 18 38.3 N 70 54 36.5 W
		et	48 21 44.6 N 70 54 36.5 W
2.	le nota UTILISER LE CARTOUCHE BAIE DES HA! HA! À L'INTÉRIEUR DE CETTE LIGNE (Voir note ZONE NON CORRIGÉE) USE INSET BAIE DES HA! HA! INSIDE THIS LINE (See note AREA NOT CORRECTED)		48 20 11 N 70 49 04 W (env.)
3.	le nota ZONE NON CORRIGÉE Pour plus de précisions sur les aides à la navigation et les plus récentes données hydrographiques à l'intérieur de la zone délimitée en magenta, on doit utiliser la carte indiquée. Cette zone ne sera plus tenue à jour au moyen des Avis aux navigateurs.		48 19 39 N 70 41 10 W (env.)

AREA NOT CORRECTED
For details of the aids to navigation and latest hydrographic information within the area outlined in magenta, the referenced chart must be used. This area will no longer be maintained from Notices to Mariners.

4. Porter	le nota Voir note ZONE NON CORRIGÉE See note AREA NOT CORRECTED	48 21 36 N 70 53 50 W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 1202R/M et 79094(1202). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-Q97-100)

***477 QUÉBEC - RIVIÈRE RICHELIEU - SAINT-MATHIAS - Émissaire.**

Carte - 1351(Feuille 1)(Bassin de Chambly à/to Île Sainte-Thérèse)(NAD 27)(1)

1. Porter	un émissaire	joignant et	45°29'15".5 N 73°15'53".5 W 45 29 16.2 N 73 15 55 W

(AMA8035-10-35) (MPO-Q97-098, GCC-L97-070)

***488 FLEUVE SAINT-LAURENT - PORT DE MONTRÉAL - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 1339(NAD 27)(1-6)(448/97) - 1338(NAD 27)(3-6)(429/97)

Référence: Avis 859(P)/96

1. Remplacer	la bouée lumineuse verte M77 par une bouée charpente verte, marquée "M77"	45°49'48".8 N 73°17'34".2 W
2.	la bouée lumineuse de mouillage jaune VEB par une bouée charpente jaune, marquée "VEB"	45 49 40.2 N 73 17 29.3 W
3.	la bouée lumineuse de mouillage jaune VEA par une bouée charpente jaune, marquée "VEA"	45 49 47.4 N 73 17 18 W
4.	la bouée lumineuse verte M49 par une bouée charpente verte, marquée "M49"	45 51 12.1 N 73 16 09.3 W
5.	la bouée lumineuse verte M37 par une bouée charpente verte, marquée "M37"	45 52 31.4 N 73 15 04.5 W
6. Rayer	la bouée lumineuse rouge M50	45 51 15 N 73 16 19.9 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 1338R/M, 1339R/M, 79010(1338) et 79013(1339). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9) (GCC-L97-035A)

***487 QUÉBEC - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - ÎLE MILLER - Câble aérien.**

Carte - 1511(Feuille 3)(Papineauville à/to l'Orignal)(NAD 27)(1,2)

1. Rayer	le câble aérien	joignant	45°38'24".6 N 74°56'25".6 W
		et	45 38 25.2 N 74 56 32.4 W
2.	(18 ft)		45 38 24 N 74 56 22 W (env.)

(AMA8035-10-35) (MPO-Q97-097)

***495 QUÉBEC - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - ÎLE MILLER - Profondeurs moindres.**

Carte - 1511(Feuille 3)(Papineauville à/to l'Orignal)(NAD 27)(1-4)

1. Rayer	5 pieds	45°38'22" N 74°56'35".3 W
2.	7 pieds	45 38 21.9 N 74 56 32.9 W
3. Porter	"1" pied	45 38 21.6 N 74 56 34.3 W
4.	"2" pieds	45 38 22.1 N 74 56 33.3 W

(AMA8035-10-35) (MPO-Q97-104)

***485 FLEUVE SAINT-LAURENT - ASTOUNDER ISLAND - Modification à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 1437(NAD 83)(1)(161/95)

1. Déplacer	le feu	de	44°18'42" N 76°05'41" W
		à	44 18 42 N 76 05 39.9 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 1437R/M et 73034(1437). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-059)

***501 ONTARIO - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - CHUTE DU GRAND CALUMET À L'ÎLE FRASER - Caissons.**

Cartes - 1552(Feuille 1)(NAD 27)(34-40,57,58) - 1552(Feuille 2)(NAD 27)(32-58) - 1552(Feuille 2)(Cartouche, La Passe)(NAD 27)(60) - 1552(Feuille 3)(NAD 27)(1-31) - 1552(Feuille 3)(Cartouche, Upper Ottawa Improvement Co.)(NAD 27)(59)

1. Rayer	le caisson et la sonde découvrante (3)	45°53'45".5 N 76°54'23" W

2. Rayer	le caisson et la sonde découvrante (4)	45°53’43” N 76°54’29”.5 W
3.	le caisson et la légende (10)	45 53 44 N 76 54 36.5 W
4.	le caisson et la légende (7)	45 53 41.5 N 76 54 38.5 W
5.	le caisson et la sonde découvrante (1)	45 53 57 N 76 50 45 W
6.	le caisson	45 53 58 N 76 50 46 W
7.	le caisson et la légende (9)	45 54 02 N 76 50 56 W
8.	le caisson et la légende (7)	45 54 01 N 76 50 59 W
9.	le caisson et la légende (6)	45 54 00.5 N 76 51 01.5 W
10.	le caisson et la légende (11)	45 54 02.5 N 76 51 02.5 W
11.	le caisson et la légende (9)	45 54 07 N 76 51 04 W
12.	le caisson et la légende (9)	45 54 11 N 76 51 06 W
13.	le caisson et la sonde découvrante (4)	45 54 16 N 76 51 12 W
14.	le caisson et la sonde découvrante (3)	45 54 20.5 N 76 51 15 W
15.	le caisson et la légende (9)	45 54 19.5 N 76 51 20 W
16.	le caisson et la légende (6)	45 54 20.5 N 76 51 28 W
17.	le caisson et la légende (9)	45 54 20 N 76 51 35 W
18.	le caisson et la légende (10)	45 54 20.5 N 76 51 42 W
19.	le caisson et la légende (10)	45 54 16 N 76 51 46 W
20.	le caisson et la légende (6)	45 54 10 N 76 51 45 W
21.	le caisson et la légende (9)	45 54 03 N 76 51 46 W
22.	le caisson et la sonde découvrante (2)	45 54 04 N 76 51 50 W
23.	le caisson et la sonde découvrante (4)	45 54 05.5 N 76 51 54 W
24.	le caisson et la sonde découvrante (0)	45 54 07 N 76 52 02 W
25.	le caisson et la légende (9)	45 54 02 N 76 51 38.5 W
26.	le caisson et la légende (6)	45 54 02 N 76 51 31 W
27. Rayer	le caisson et la légende (10)	45°54’01”.5 N 76°51’22” W

28.	le caisson et la légende (9)	45 54 01 N 76 51 16 W
29.	le caisson et la légende (8)	45 54 00.5 N 76 51 11 W
30.	le caisson et la légende (9)	45 53 59.5 N 76 51 07 W
31.	le caisson et la légende (7)	45 54 00 N 76 51 04 W
32.	le caisson et la sonde découvrante (1)	45 49 13 N 76 45 48 W
33.	le caisson et la sonde découvrante (1)	45 49 09.5 N 76 45 48.5 W
34.	le caisson et la profondeur couvrante au-dessus d'une entité artificielle (2)	45 49 06 N 76 45 49 W
35.	le caisson et la profondeur couvrante au-dessus d'une entité artificielle (2)	45 49 02.5 N 76 45 50 W
36. Modifier	la légende du caisson pour lire une profondeur connue de "(8)"	45 48 46 N 76 46 04 W
37.	la légende du caisson pour lire une profondeur connue de "(8)"	45 48 39.5 N 76 46 01 W
38.	la légende du caisson pour lire une profondeur connue de "(8)"	45 48 34 N 76 45 58.5 W
39.	la légende du caisson pour lire une profondeur connue de "(8)"	45 48 29.5 N 76 45 57 W
40.	la légende du caisson pour lire une profondeur connue de "(8)"	45 48 25.5 N 76 45 54.5 W
41. Rayer	le caisson et la légende (7)	45 44 08 N 76 36 18 W
42.	le caisson et la légende (9)	45 44 06.5 N 76 36 15.5 W
43.	le caisson et la légende (8)	45 44 04 N 76 36 15.5 W
44.	le caisson et la légende (8)	45 44 01 N 76 36 15 W
45.	le caisson et la sonde découvrante (0)	45 43 58 N 76 36 15 W
46.	le caisson et la sonde découvrante (0)	45 43 57 N 76 36 15 W
47.	le caisson et la légende (8)	45 43 51.5 N 76 36 15.5 W
48.	le caisson et la légende (11)	45 42 39 N 76 36 26.5 W
49. Rayer	le caisson et la légende (11)	45°42’40” N 76°36’15”.5 W
50.	le caisson et la légende (11)	45 42 24 N 76 36 19 W

51.	le caisson et la légende (13)	45 42 09 N 76 36 22 W
52.	le caisson et la légende (10)	45 41 54 N 76 36 28 W
53.	le caisson et la légende (11)	45 41 53 N 76 36 28 W
54. Modifier	la légende du caisson pour lire une profondeur connue de "(8)"	45 41 29.5 N 76 36 53 W
55.	la légende du caisson pour lire une profondeur connue de "(8)"	45 41 21.5 N 76 37 05.5 W
56. Rayer	le caisson et la légende (11)	45 41 19 N 76 37 09 W
57.	le caisson	45 40 01 N 76 37 49 W
58.	le caisson	45 39 52 N 76 37 44.5 W
59.	le caisson et la légende (9)	233° 175pi à partir du coin Sud-Ouest de l'édifice
60. Modifier	la légende du caisson pour lire une profondeur connue de "(8)"	155° 255pi à partir du coin Sud-Est du quai vers la ligne du rivage

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-037)

***484(P) LAC ONTARIO - COBOURG HARBOUR - Feu à être modifié.**

Cartes (Qui seront touchées) - 2054(NAD 27)(1) - LC 2058(2) - 2061(3)

1. Modifier	FlR 10s 15m 8M pour lire "Iso R 2s 15m 8M"	43°57'08".2 N 78°09'53".4W
2.	FlR 10s 50ft 8M pour lire "Iso R 2s 49ft 8M"	43 57 08.2 N 78 09 53.4W
3.	FlR 10s 49ft 8M pour lire "Iso R 2s 49ft 8M"	43 57 08.2 N 78 09 53.4W

NOTA: (1) La Garde côtière canadienne suggère de réduire l'intensité et de modifier l'aide à la navigation susmentionnée. Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les 3 mois suivant la date de publication du présent Avis à M. Steven D. Lear, Superviseur, Programme des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 401 rue King, Ouest, B.P. 1000, Prescott, Ontario, K0E 1T0, Tél: (613) 925-2865, (ext. 205) Facs: (613) 925-5540. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.
(2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation “ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 2054R/M, 2058R/M, 2061R/M, 73064(2058) et 73069(2061). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-14) (GCC-B97-010, MPO-C97-064)

***481 QUÉBEC - RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - MATTAWA - Bouées à espar.**

Carte - 1554(Feuille 3)(Bald Rock au/to Lac La Cave)(NAD 27)(1-3)

1. Rayer	la bouée à espar rouge K102	46°19'14" N 78°41'54" W
2.	la bouée à espar rouge K104	46 19 23 N 78 42 04 W
3.	la bouée à espar verte K105	46 19 25 N 78 42 14 W

(AMA8035-10-5-14) (GCC-B97-019, MPO-C97-071)

***480 ONTARIO - VOIE D'EAU TRENT-SEVERN - BALSAM LAKE - Câble sous-marin.**

Carte - 2025(Feuille 2)(Balsam Lake)(NAD 27)(1)

1. Porter	un câble sous-marin	de	44°34'03".5 N 78°50'33" W
		à	44 34 06.5 N 78 50 37.5 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 2025R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-073)

***482 LAC ÉRIÉ - POINT ABINO - Bouée lumineuse.**

Carte (Dernière correction) - LC 2120(NAD 27)(1)(461/97)

Référence: Avis 511(T)/96 annulé.

1. Porter	une bouée lumineuse rouge "Fl R" marquée "EA2"	42°49'39" N 79°05'48" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 2120R/M et 73093(2120). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-9) (GCC-B97-015, MPO-C97-069)

***503 LAC ONTARIO - TORONTO HARBOUR - EASTERN GAP - Profondeurs.**

Carte (Dernière correction) - 2085(NAD 27)(1,2)(145/96)

1. Porter	une profondeur de "7.1" mètres	43 37 42.9 N 79 20 55.1 W
2.	une profondeur de "8.2" mètres	43 37 41.1 N 79 20 53.5 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 2085R/M et 73008(2085). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-066)

***504 LAC ONTARIO - PORT DE TORONTO - WESTERN GAP - Profondeurs.**

Carte (Dernière correction) - 2085(NAD 27)(1-5)(503/97)

1. Porter	une profondeur de "8" mètres	43°37'35" N 79°24'30".2 W
2.	une profondeur de "8" mètres	43 37 36.3 N 79 24 27.6 W
3.	une profondeur de "7" mètres	43 37 41.4 N 79 24 20.9 W
4.	une profondeur de "7.8" mètres	43 37 42.6 N 79 24 18.7 W
5.	une profondeur de "7.8" mètres	43 37 42.5 N 79 24 22.3 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 2085R/M et 73008(2085). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35) (MPO-C97-076)

***479 LAC HURON - BAIE GEORGIENNE - OWEN SOUND HARBOUR - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 2213(NAD 83)(1,2)(258/96) - LC 2282(NAD 83)(3)(Nouvelle éd., juin/96)

1. Déplacer	la bouée lumineuse verte T9	de	44°37'04".5 N 80°54'59" W
		à	44 37 02 N 80 55 08 W
2.	la bouée à espar verte T11	de	44 35 17 N 80 56 07 W
		à	44 35 08 N 80 56 12 W
3.	la bouée lumineuse verte T9	de	44 37 00.2 N 80 55 07.5 W
		à	44 37 02 N 80 55 08 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles "R/M" 2213R/M, 2282R/M, 73076(2282), 73077(2282), 73078(2282), 73079(2282) et 73123(2213). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13) (GCC-D97-012, 013, MPO-C97-074)

***502 MANITOBA - LAC WINNIPEG - WARREN LANDING - Racon.**

Cartes - 6258(NAD 83)(1) - 6241(2)

1. Rayer	le cercle magenta et la légende Racon	53°36'42" N 97°56'53".5 W
2.	le cercle magenta et la légende Racon	53 37 28 N 97 58 00 W

(AMA8035-10-18-6) (GCC-D96-039, MPO-C97-062)

Édition mensuelle n° 9/97

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 152 — Après le paragraphe 110
Insérer: 110.1 Un **feu** *(276.2)*, reposant sur un mât et portant une marque de jour rouge, est placé sur Spear Point.

Page 153 — Paragraphe 122, lignes 1 et 2
Supprimer: 13 pieds (4 m)
Remplacer par: 14 pieds (4,3 m)

Page 157 — Paragraphe 168.1, ligne 1 (ré : correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 20/94)
Supprimer: 14 pieds (4,3 m)
Remplacer par: 15 pieds (4,6 m)

Page 157 — Paragraphe 168.1, ligne 5 (ré : correction émise dans l'Édition bimensuelle n° 20/94)
Supprimer: 4 pieds (1,2 m)
Remplacer par: 2 pieds (0,6 m)

Page 157 — Paragraphe 168.1, après la dernière ligne
Ajouter: Une **bouée** lumineuse de bâbord, marquée «NW5», indiquant le haut-fond décrit ci-haut, est mouillée à courte distance au large de l'extrémité Ouest de l'entrée de Williams Harbour. Un autre haut-fond, couvert d'au moins 20 pieds (6,1 m) d'eau, gît à quelque 0,33 mille à l'WSW de la même pointe.

Page 157 — Après le paragraphe 175
Insérer: 175.1 Un **feu** *(270.1)*, reposant sur un mât et portant une marque de jour rouge, est placé sur Cape St. Francis.

Page 265 — Avant le paragraphe 341
Supprimer: *Carte 4748*
Remplacer par: *Carte 5052*

Page 265 — Paragraphe 341, lignes 11 et 12
Supprimer: «Le phare ... plus.»

Page 265 — Paragraphe 343, lignes 5 à 11
Supprimer: «, mais il ... la baie.»
Remplacer par: . Une île d'une altitude de 230 pieds (70 m) et un îlot gisant à 0,2 mille à l'Est de cette dernière, gisent dans l'entrée de l'anse, le long du rivage Ouest. Deux hauts-fonds, couverts de 15 et 11 pieds (4,5 et 3,4 m) d'eau, s'avancent au NW depuis la rive Est de la baie, à quelque 0,6 et 1,4 mille, respectivement, au SSW de l'îlot.

Édition mensuelle n° 9/97

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 266 — Haut de la page, colonne de gauche
Page 267 — Haut de la page, colonne de gauche
Page 268 — Haut de la page, colonne de gauche
Page 269 — Haut de la page, colonne de gauche
Page 270 — Avant le paragraphe 385
Page 271 — Avant le paragraphe 406
Page 272 — Haut de la page, colonne de gauche
Page 273 — Haut de la page, colonne de gauche
Page 273 — Avant le paragraphe 423
Page 274 — Haut de la page, colonne de gauche
Page 274 — Avant le paragraphe 426
Page 276 — Haut de la page, colonne de gauche
Page 277 — Haut de la page, colonne de gauche
Page 277 — Avant le paragraphe 451
Page 277 — Avant le paragraphe 454
Page 278 — Haut de la page, colonne de gauche
Supprimer: *4748*
Remplacer par: *5052*

Page 267 — Paragraphe 355, dernière ligne
Ajouter: Une roche, asséchant de 1 pied (0,3 m), gît à 0,4 mille au NW de la pointe SW de Dolphin Island.

Page 267 — Paragraphe 360, lignes 8 et 9
Supprimer: 7 pieds (2,1 m)
Remplacer par: 10 pieds (3 m)

Page 267 — Paragraphe 364, ligne 4 – après «**Challenger Rock**»
Insérer: , couvert d'au moins 3 pieds (0,9 m) d'eau,

Page 267 — Paragraphe 366, lignes 7 et 8
Page 268 — Paragraphe 369, ligne 5
Supprimer: 28 pieds (8,5 m)
Remplacer par: 27 pieds (8,3 m)

Page 268 — Paragraphe 371, lignes 1 et 2
Supprimer: «couvertes ... d'eau»
Remplacer par: asséchantes de 4 pieds (1,2 m)

Page 269 — Avant le paragraphe 383, après «*5049*»
Page 270 — Haut de la page, colonne de gauche – après «*5049*»
Page 271 — Avant le paragraphe 404, après «*5049*»
Page 273 — Avant le paragraphe 422, après «*5049*»
Insérer: *5052*

Page 270 — Paragraphe 386, ligne 6
Supprimer: 28 pieds (8,5 m)
Remplacer par: 27 pieds (8,3 m)

Édition mensuelle n° 9/97

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 271 — Paragraphe 404, ligne 12
Supprimer: à fleur d'eau
Remplacer par: , asséchant de 2 pieds (0,6 m),

Page 272 — Paragraphe 407, ligne 2
Supprimer: 29 pieds (8,8 m)
Remplacer par: 9 pieds (2,7 m)

Page 272 — Paragraphe 407, lignes 6 et 7
Supprimer: «20 pieds (6,1 m) ... (18,3 m)»
Remplacer par: 17 pieds (5,3 m). On trouve au moins 7 brasses (13,4 m)

Page 272 — Paragraphe 409, dernière ligne
Supprimer: 4 brasses (7,3 m)
Remplacer par: 3 brasses (6,1 m)

Page 272 — Paragraphe 410, lignes 4 à 8
Supprimer: «; à 0,15 ... passage»

Page 272 — Paragraphe 412, lignes 3 et 4
Supprimer: 8 pieds (2,4 m)
Remplacer par: 13 pieds (4 m)

Page 272 — Paragraphe 412, lignes 5 et 6
Supprimer: «couverte ... 0,4»
Remplacer par: asséchant de 1 pied (0,2 m) gît à 0,3

Page 272 — Paragraphe 412, ligne 7
Supprimer: 32 pieds (9,8 m)
Remplacer par: 31 pieds (9,5 m)

Page 272 — Paragraphe 412, lignes 8 et 9
Supprimer: 40 pieds (12,2 m)
Remplacer par: 44 pieds (13,4 m)

Page 272 — Paragraphe 412, ligne 10 – après «profond»
Insérer: , couvert d'au moins 12 pieds (3,7 m) d'eau à son extrémité,

Page 272 — Paragraphe 412, ligne 12
Supprimer: 23 pieds (7 m)
Remplacer par: 24 pieds (7,2 m)

Page 272 — Paragraphe 412, ligne 14
Supprimer: 6 pieds (1,8 m)
Remplacer par: 0 pied (0,1 m)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 273 — Paragraphe 419, ligne 1
Supprimer: n'a pas été sondée
Remplacer par: n'a été sondée que jusqu'à 1,2 mille environ à l'Est de l'entrée

Page 278 — Après le paragraphe 461
Supprimer: *Carte 4748*

Page 278 — Paragraphe 463, lignes 6 et 7
Supprimer: «ou moins ... (7,9 m)»
Remplacer par: , gît à mi-chenal dans le NW de l'île Rhodes; un haut-fond de 38 pieds (11,6 m)

Page 278 — Paragraphe 464, ligne 10
Supprimer: 23 pieds (7 m)
Remplacer par: 21 pieds (6,4 m)

Page 278 — Paragraphe 465, ligne 4
Supprimer: 2 brasses (3,7 m)
Remplacer par: 3 brasses (5,2 m)

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 51 — Paragraphe 118, dernière ligne
Ajouter: Une épave émergée gît à l'extrémité du cap.

Page 53 — À la fin du chapitre II
Annuler le diagramme **MILLERAND**
Remplacer par le diagramme **MILLERAND** qui est annexé à la fin de la **Partie IV** de cette Édition mensuelle.

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 86 — Paragraphe 182, ligne 6
Supprimer: une tour blanche
Remplacer par: un mât blanc

Page 92 — Paragraphe 239, ligne 4
Supprimer: blanche
Remplacer par: portant, sur trois côtés, une marque de jour rouge et blanche

Édition mensuelle n° 9/97

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, première édition, 1997 —

Page 20 — Paragraphe 180, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/97)
Ajouter: Un appontement flottant est mouillé à courte distance à l'Est de l'enracinement du quai public.

AURAIT DÛ LIRE

Page 20 — Paragraphe 189, dernière ligne
Ajouter: Un appontement flottant est mouillé à courte distance à l'Est de l'enracinement du quai public.

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé à Les Escoumins, première édition, 1992 —

Page 24 — Supprimer le paragraphe 272.1
Remplacer par: 272.1 Des aires d'aquiculture, délimitées par des bouées d'avertissement jaunes, sont situées dans la partie NW de la baie.

Page 67 — Paragraphe 135, lignes 6 et 7
Supprimer: «Les brise-lames ... en ruine.»

Page 67 — Paragraphe 135, dernière ligne – après «chenal»
Ajouter: , bordé par un brise-lames de chaque côté.

Page 75 — Paragraphe 229, ligne 6
Supprimer: «En 1990 ... interrompu.»

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec, première édition, 1992 —

Page 26 — Annuler le diagramme **LÉVIS**
Remplacer par le diagramme **LÉVIS** annexé à la fin de la **Partie IV** de cette édition mensuelle.

Page 26 — Supprimer le paragraphe 97
Remplacer par: 97 Un bassin, protégé par des brise-lames, abrite un **port de plaisance** (Parc Nautique Lévy (1984) Inc.) sur la rive Sud à 1,3 mille en amont du quai des traversiers (voir en annexe pour la liste des services offerts). L'entrée du bassin est partiellement obstruée par un ponton qui sert au déploiement d'une estacade en cas de déversement pétrolier. Un câble sous-marin relie le ponton à l'extrémité du brise-lames Sud; les navigateurs éviteront de chasser leur ancre dans l'entrée. Des feux (privé) sont installés à l'extrémité du brise-lames Nord.

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 29 — Paragraphe 112, ligne 10
Page 29 — Paragraphe 115, ligne 6
Supprimer: 50 m (164 pi)
Remplacer par: 49 m (161 pi)

Page 30 — **Tableau 2.2 Port de Québec : quais et installations de Ports Canada**
Porter la correction suivante dans la colonne «**Profondeur**» au poste indiqué.

Poste	**Profondeur** m (pi)
5	*5,3 (*17)

Page 31 — **Tableau 2.3 Port de Québec : postes privés**
Porter la correction suivante dans la colonne «**Profondeur**» au poste indiqué.

Poste	**Profondeur** m (pi)
72	*4,3 (*14)
73	*8,8 (*29)
78	*5,3 (*17)
95	*9,3 (*30)

Page 57 — Supprimer le paragraphe 122.

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal, première édition, 1992 —

Page 23 — Supprimer le paragraphe 77.

Page 24 — **Tableau 2.2 Quais du port de Sorel** (ré : corrections émises dans les Éditions nos 19/92 et 6/96)
Porter les corrections suivantes dans la colonne «**Profondeur**» aux postes indiqués.

Poste	**Profondeur** m (pi)
5	8,8 (29)
6	6,6 (22)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent — De Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 4 — Paragraphe 20, dernière ligne
Supprimer: 500 pieds (152 m)
Remplacer par: 225 pieds (68,6 m) pour le mur aval et de 476 pieds (145 m) pour le mur amont

Page 4 — Paragraphe 21, ligne 7
Supprimer: 134 et 123 pieds (40,8
Remplacer par: 135 et 123 pieds (41,3

Page 4 — Paragraphe 26, ligne 2
Supprimer: 123 pieds (37,5 m)
Remplacer par: 122 pieds (37,2 m)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 5 — Paragraphe 36, ligne 2
Supprimer: 127 pieds (38,7 m)
Remplacer par: 128 pieds (39 m)

CEN 302 — Lac Ontario, première édition, 1996 —

Page 66 — Paragraphe 264, line 5 – après «(27 pi)»
Insérer: ; en 1997, le chenal offrait une profondeur de 7 m (23 pi).

CEN 303 — Welland Canal et lac Érié, première édition, 1996 —

Page 31 — Après le paragraphe 94
Ajouter: 94.1 Un **feu** blanc stroboscopique, entretenu à titre privé (1997), reposant à une altitude de 15 m (49 pi) sur un poteau, est placé près de la rive, à 0,4 mille au NE de Evans Point. Le feu marque la **rampe** de mise à l'eau en béton, propriété de *Austin's Trailer Park* et il fonctionne que sur demande par les plaisanciers locaux.

CEN 304 — Detroit River, Lac Sainte-Claire, St. Clair River, première édition, 1996 —

Page 20 — Paragraphe 13, ligne 1
Supprimer: , marquée par des bouées,

Grands Lacs, volume 2, septième édition, 1993 —

Page 88 — Paragraphe 82, ligne 3
Supprimer: 55 pieds (16,8 m)
Remplacer par: 64 pieds (19,5 m)

Page 88 — Paragraphe 92, ligne 2
Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 9/96)
Supprimer: 23 pieds (7 m)
Remplacer par: 27 pieds (8,2 m)

Page 190 — Paragraphe 85.2, ligne 2 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/97)
Supprimer: 000_
Remplacer par: 000°

Édition mensuelle n° 9/97

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Voie d'eau Rideau et rivière des Outaouais, deuxième édition —

Chapitre VII — Supprimer le paragraphe 122
Remplacer par: 122 **Quai**. — Le quai public de Fassett est enroché. On y retrouve à son extrémité une rampe de mise à l'eau ainsi que des pontons.

Chapitre VIII — Supprimer le paragraphe 20.

Chapitre VIII — Paragraphe 30, deuxième phrase
Supprimer: balisée

Chapitre VIII — Paragraphe 73, fin du paragraphe
Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/97.

Chapitre VIII — Supprimer le paragraphe 77.1
Remplacer par: 77.1 **Bouée**. — Une bouée cardinale Sud, marquée «OKA», indique une roche à fleur d'eau gisant à 1,2 mille au Nord de la pointe Cadieux.

Édition mensuelle n° 9/97

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

MILLERAND (Échelle 1:5 000)

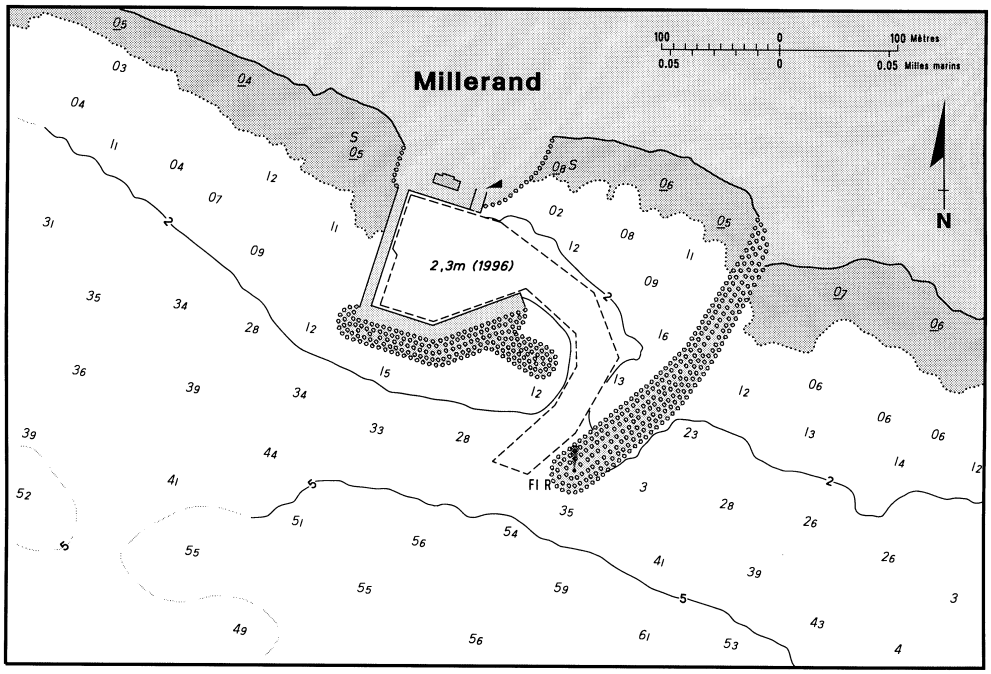

SOURCES: Levé par le ministère des Travaux publics entre 1986-1996.

Édition mensuelle n° 9/97

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

LÉVIS (Échelle 1:5 000)

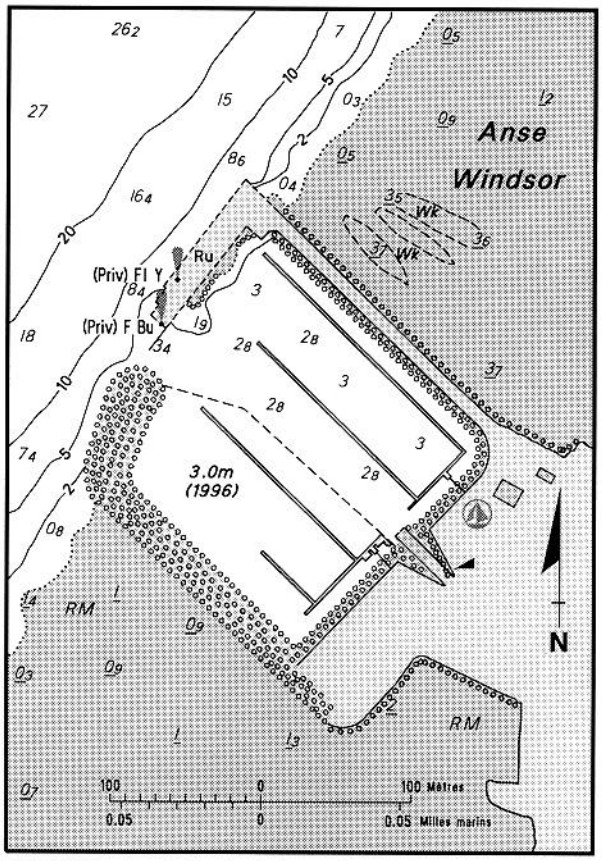

SOURCES: Levé par le Service hydrographique du Canada en 1988.

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté ristiques du feu			Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi-nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume	
Terre-Neuve										
270.1	Cape St. Francis	52 33 52 55 42 06	Fl	W	6s	2.1	.....	Mât; marque de jour rouge.	Saisonnier.	**Carte:5179 494/97**
276.2	Spear Point	52 26 38 55 37 48	Fl	W	3s	2.1	.....	Mât, marque de jour rouge.	Lum. 0.5s, obs. 2.5s Saisonnier	**Carte:5031 512/97**
Eaux Intérieures										
94.2	Pointe au Foin - alignement amont	45 12 59.8 74 17 24.5	Iso	R	4s	14.2	....	Tour circulaire blanche sur un caisson circulaire blanc; marque de jour triangulaire orange fluorescent, bande verticale noire. 9.1	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	
94.3		029°08' 299.7m du feu antérieur.	F	R		20.0		Tour à claire-voie blanche sur un caisson circulaire blanc; marque de jour triangulaire orange fluorescent, bande verticale noire. 12.2	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	**Carte:1412 Éd. 9/97**
366	Jackstraw Shoal	Côté Nord du chenal, à L'Est de Gananoque. 44 19 31.2 76 07 09.4	Fl	R	4s	7.6	.....	Tour circulaire blanche, partie supérieure rouge. 6.1	À longueur d'année.	**Carte:1438 Éd. 9/97**
379	Banford Point (Wolfe Island)	Côté Sud de l'île. 44 12 26.6 76 14 18.1	Fl	R	4s	9.1	.....	Tour circulaire blanche, partie supérieure rouge. 6.1	À longueur d'année.	**Carte:1438 Éd. 9/97**
553.2	*Point Abino - Bouée lumineuse EA2*	*42 49 39* *79 05 48*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "EA2".*		**Carte:2120 482/97**
834	*Squaw Point - Bouée lumineuse T9*	*À l'Ouest du haut-fond.* *44 37 02* *80 55 08*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Verte, marquée "T9".*	*Saisonnier.*	**Carte:2213 479/97**
1624	*Warren Landing - Bouée lumineuse*	*53 37 28* *97 58 02*	*Mo(A)*	*W*		.....	.....	*Bandes verticales rouges et blanches.*	*À longueur d'année. Rayer le Racon.*	**Carte:6241 502/97**
Atlantique										
114.5	*Rowans Point - Bouée lumineuse JE6*								*Rayer du Livre.*	**Carte:4141 Éd. 9/97**
114.5	*Rowans Point - Bouée lumineuse JE2*	*45 16 15* *66 05 21*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "JE2".*	*À longueur d'année.*	**Carte:4141 Éd. 9/97**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté ristiques du feu			Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi-nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
Atlantique (suite)									
639 H3504	Country Island	Côté Sud de l'île. 45 05 59.8 61 32 31.9	Fl	W	20s	16.5	14	Tour blanche. 13.7	Lum. 2 s; obs. 18 s Feu de secours. À longueur d'année. **Cornet -** Son 6s; sil. 54s Le cornet est orienté à 180°. Saisonnier. **Carte:4233** **Éd. 9/97**
1248.1	*Sud de Shippegan Gully - Bouée lumineuse TJ5*	*47 42 42.8* *64 39 43.3*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Verte, marquée "TJ5".*	**Carte:Nil** **Éd. 9/97**
1248.2	*Sud de Shippegan Gully - Bouée lumineuse TJ6*	*47 42 43.4* *64 39 40.1*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "TJ6"*	*Espar d'hiver.* **Carte:Nil** **Éd. 9/97**
1248.3	*Sud de Shippegan Gully - Bouée lumineuse TJ7*								*Rayer du Livre.* **Carte:Nil** **Éd. 9/97**
1248.4	*Sud de Shippegan Gully - Bouée lumineuse TJ8*								*Rayer du Livre.* **Carte:Nil** **Éd. 9/97**
1248.6	*Shippegan Gully, brise-lames - Bouée lumineuse TJ10*	*47 43 03.3* *64 39 52.4*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "TJ10".*	**Carte:Nil** **Éd. 9/97**
1719 H2056	**Pointe de Manicouagan** **Racon -..- (X)** **Bande X & S**	Sur la pointe. 49 06 04.3 68 11 39.7	Fl	W	5s	38.1	**15**	Tour à claire-voie. 30.5	Lum. pér. 5 s Feu de secours. Réflecteur radar. À longueur d'année. **Carte:1236** **Éd. 9/97**
2050 H2370	Gentilly - alignement **Racon -.- (K)** **Bande** X & S	Au Nord de Gentilly. 46 25 48 72 15 46.9	F	G		7.9	.....	Tour blanche, marque de jour orange fluorescent.	Fonctionne de nuit seulement. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
2051 H2370.1		197°45' 2596.7m du feu antérieur.	F	G		30.8	.....	Tour à claire-voie, partie supérieure fermée blanche; marque de jour lattée orange fluorescent, bande verticale noire.	Visible sur l'alignement Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année. **Carte:1313** **Éd. 9/97**
2119.5 H2400	Nicolet - Feu à secteurs **Racon --. (G)** **Bande** X & S	Sur un pilier. 46 15 27 72 39 03	Iso Iso	W G	2s 2s	8.8	8 5	Tour carrée noire et blanche. 6.1	Blanc de 353° à 173° par le N. et l'E.; vert de 173° à 353° par le S. et l'W. Fonctionne de nuit seulement. Réflecteur radar. À longueur d'année. **Carte:1312** **Éd. 9/97**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi-nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
Atlantique (suite)							
2137.2 H2405	Yamachiche - Courbe de - alignement Ouest **Racon -- (M)** **Bande** X & S	46 12 18.6 72 49 49.1	F W	10.5	.....	Tour circulaire blanche, marque de jour rouge fluorescent, bande verticale noire.	Fonctionne de nuit. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
2137.3 H2405.1		236° 763m du feu antérieur.	F W	25.5	.....	Tour blanche, marque de jour orange fluorescent. 12.8	Fonctionne de nuit. Visible sur l'alignement. À longueur d'année. **Carte:1337** **Éd. 9/97**
2143 H2408	Lac St-Pierre (Courbe Louiseville) - alignement amont **Racon -. (N)** **Bande** X & S	Sur un pilier dans l'eau. 46 11 10.6 72 54 58.2	F G	12.1	14	Tour circulaire, marque de jour orange fluorescent. 3.3	Le feu FG est visible sur l'alignement. Réflecteur radar. À longueur d'année.
			Fl G 6s	11.6	4		Le feu Fl G fonctionne de nuit seulement et est visible à 360°.
2143.5 H2408.1		249°57' 914.4m des feux antérieurs.	F G	22.9	14	Tour à claire-voie, marque de jour carrée orange fluorescent. 15.8	Le feu FG est visible sur l'alignement. Réflecteur radar. À longueur d'année.
			Iso R 2s	24.4	5		Le feu Iso R fonctionne de nuit seulement et est visible à 360°. **Carte:1312** **Éd. 9/97**
2153.3 H2411	Courbe Maskinongé	Côté Sud. 46 09 24.4 72 56 28.6	Iso Y 2s	13.9	7	Tour circulaire, bandes horizontales rouges et blanches. 4.0	Fonctionne de nuit seulement. Visible 360°. À longueur d'année. **Carte:1312** **Éd. 9/97**
2166 H2414	Île aux Raisins - alignement **Racon -.- (K)** **Bande** X & S	Extrémité Nord de l'île. 46 06 10.6 72 57 54	F G	9.4	..... .	Tour, marque de jour orange fluorescent. 5.8	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
2167 H2414.1		193°01' 573.3m du feu antérieur.	F G	29.9	....	Support à claire-voie, marque de jour lattée rouge fluorescent. 33.6	Visible sur le côté. À longueur d'année.
			Iso W 2s	30.3	.....		Visible dans un arc de 103° à 193° vers le Sud. **Carte:1312** **Éd. 9/97**
2294.5	*Contrecoeur - Bouée lumineuse M37*						*Rayer du Livre.* **Carte:1338** **488/97**
2313.05	*Bouée lumineuse M49*						*Rayer du Livre.* **Carte:1339** **488/97**
2313.06	*Bouée lumineuse M50*						*Rayer du Livre.* **Carte:1339** **488/97**
2322.2	*Verchères - Bouée lumineuse VEA*						*Rayer du Livre.* **Carte:1338** **488/97**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi-nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume

Atlantique (suite)

2322.4 *Verchères - Bouée lumineuse VEB* *Rayer du Livre.*

Carte:1339
488/97

2323 *Bouée lumineuse M77* *Rayer du Livre.*

Carte:1339
488/97

2331.5 *Île Bellegarde - Bouée lumineuse M116* *Rayer du Livre.*

Carte:1339
488/97

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation ou observateur: _____
Capitaine: _____Navire
(ou *adresse*): _____Dans le cas
d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et
l'adresse du siège social: _____
_____Emplacement
général: _____Objet: _____
_____Position approx.: _____
_____de latitude_____de longitude_____Carte utilisée pour le pointage:____
_____*(corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n°* _
_____ *de 19 ___)*
Publications en cause: (mentionner le volume et la page)_____*
Détails complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)
Heure (UTC)_____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur général des Services à la navigation maritime,
Garde côtière canadienne,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Hydrographe fédéral,
Service hydrographique du Canada,
Ministère des Pêches et Océans,
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.